

Assurance maritime — Amérique du Nord



Facteurs de différenciation



Des solutions spécialisées répondant à des besoins complexes dans un large éventail de secteurs d'activité, grâce à une souscription de premier plan, à des ressources mondiales et à des outils de gestion des données et d'analytique.



Des services de conseil en risques maritimes (MRC) offrant des solutions intégrées pour réduire les risques grâce à des mesures proactives de prévention des pertes, une analyse approfondie des sinistres et une communication régulière.



Des experts en sinistres dédiés assurent un traitement transparent des réclamations grâce à des solutions globales de bout en bout pour la réception, l'évaluation et la gestion des réclamations.



Une portée mondiale appuyée par une solide expertise en matière de produits et de réclamations à l'échelle multinationale, associée à des capacités de pointe en matière de gestion de captives et d'assurances de façade.

Produits d'assurance maritime en Amérique du Nord

Disponibles sur une base primaire, excédentaire, de quote-part et bumbershoot (selon le cas).



Responsabilité maritime

Secteurs d'activité

- Constructeurs
- Affréteurs
- Prestataires de services de de manutention de fret
- Marinas
- Prestataires de services maritimes et extracôtiers
- Entrepreneurs en construction maritime
- Fabrication et produits maritimes
- Transporteurs maritimes
- Professionnels du secteur maritime
- Autorités portuaires
- Ports et terminaux
- Chantiers maritimes
- Exploitants de navires

Garanties et limites

Responsabilité civile générale

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ par risque

Responsabilité des employeurs maritimes

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ par risque

Cargo maritime et assurance tous risques de stock

Secteurs d'activité

- Produits agricoles/alimentaires
- Communication/Médias/Technologie
- Distributeurs
- Énergie et énergies renouvelables
- Soins de santé
- Importateurs/Exportateurs
- Sciences de la vie
- Fabrication
- Produits pharmaceutiques
- Cargaison liée à un projet
- Commerce de détail

Garanties et limites

Cargo maritime

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ par transport

Assurance tous risques de stock

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ pour le transit et l'entreposage/le stockage avec des sous-limites en cas de catastrophes naturelles, par sinistre et en agrégé annuel.

Logistique internationale

Secteurs d'activité

- Lignes de transport par conteneurs
- Courtiers de fret
- Transitaires
- Entreprises de logistique mondiale
- Transporteurs non exploitants de navires (NVOCC)
- Exploitants ferroviaires
- Transporteurs routiers

Garanties et limites

Responsabilité civile des prestataires de services de transport de fret (FSL)

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ par risque

Erreurs et omissions (EO)

- Limite : jusqu'à 10 millions \$ par an au total

Responsabilité des entrepositaires

- Limite : jusqu'à 125 millions \$

Activités maritimes dans les eaux intérieures — Construction et équipement

Secteurs d'activité

- Grues et gréage, incluant la responsabilité des gréeurs
- Matériel de service liés au secteur de l'énergie
- Vente et location d'équipement
- Biens immobiliers
- Équipements forestiers
- Installation et objets flottants divers
- Secteur minier
- Équipement mobile
- Biens personnels
- Équipement portuaire et terminaux

Garanties et limites

Biens et responsabilité civile

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ par sinistre, avec des sous-limites pour les catastrophes naturelles par sinistre et au titre du plafond annuel

Assurance chantier

- Limite : jusqu'à 25 millions \$

Activités maritimes dans les eaux intérieures — Transport et logistique nationale

Secteurs d'activité

- Transporteurs de véhicules
- Courtiers de fret
- Véhicules d'urgence
- Transitaires
- Dernier kilomètre
- Prestataires de services logistiques
- Transport divers
- Services municipaux
- Transporteurs routiers
- Transport de passagers
- Services de préparation et d'emballage
- Terminaux

Garanties et limites

Biens, dommages matériels aux véhicules et responsabilité civile

- Limite : jusqu'à 125 millions \$ par sinistre, avec des sous-limites pour les catastrophes naturelles par sinistre et au titre du plafond annuel

Responsabilité légale des entrepôts

- Limite : jusqu'à 125 millions \$

Pour plus d'informations sur les solutions marines d'AIG en Amérique du Nord, veuillez contacter :

Gavin Spencer

Leader marine
Amérique du Nord
415-791-1006

Gavin.Spencer@aig.com

Ryne Slawson

Leader fret maritime
Amérique du Nord
646-857-5134

Ryne.Slawson@aig.com

Danielle Garza

Cheffe de la souscription,
Activités maritimes dans les
eaux intérieures, États-Unis
346-355-2835

Danielle.Garza@aig.com

Francisco Campos Da Silva

Leader responsabilité civile et coque
de navire, Amérique du Nord
305-586-0439

Francisco.Compos@aig.com

Joane Whitaker

Leader canadien pour
l'assurance marine
416-419-1135

Joane.Whitaker@aig.com



American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans environ 200 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce communiqué de presse.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.